

ASSEMBLÉE DU 26 avril 2018

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 26 avril 2018 à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absent :

Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Jean-François Parent, résident du secteur Aylmer se plaint du bruit produit par les autobus au terminus des Galeries Aylmer. La directrice générale rappelle que M. Parent a été convoqué à une rencontre le 14 mai prochain pour discuter des solutions possibles.

CA-2018-037

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 mars 2018

3. **Direction générale**
 - 3.1

4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Octroi de contrat - polices d'assurance de dommages 2018-2019
 - 5.2

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1 Modification de service – automne 2018
 - 6.2 Renouvellement de l'entente avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
 - 6.3

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat - entretien paysager du Centre d'entretien et d'exploitation de la STO
 - 7.2 Octroi de contrat – entretien paysager des stations Labrosse et de la Cité
 - 7.3 Octroi de contrat – entretien paysager station de la Gappe et autres stations
 - 7.4

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Création d'un poste régulier à la Direction des finances
 - 9.2 Nomination - chargé de projets junior - aménagement et infrastructures - Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC)
 - 9.3

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2018-038

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du
29 mars 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mars 2018
 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-039

**Octroi de contrat - polices d'assurance de dommages
2018 - 2019**

ATTENDU QUE les polices d'assurance de dommages de la
 Société viendront à échéance le 30 avril 2018;

ATTENDU QUE les sociétés de transport sont autorisées à
 négocier un contrat d'assurance de gré à gré avec leurs courtiers actuels;

ATTENDU QUE la Société a fait appel à la firme *Consulrisk inc.*, conseillers en gestion de risques et assurances générales, pour procéder à la demande de propositions sur l'ensemble de nos polices d'assurance auprès des trois (3) courtiers d'assurance actuels;

ATTENDU QUE la Société a reçu des propositions de nos courtiers actuels, soit *Hub International* et *Lemieux, Ryan et associés*;

ATTENDU QUE l'an dernier, le courtier *Charlebois Trépanier* avait déposé une proposition pour trois (3) ans pour les assurances de responsabilité des administrateurs, dirigeants et comité de retraite;

ATTENDU QUE la firme *Consulrisk inc.* a procédé à l'analyse des propositions reçues et des conditions pour le renouvellement du portefeuille d'assurance de dommages;

ATTENDU QUE la firme *Consulrisk inc.* recommande d'accepter les propositions suivantes, à savoir :

Assurance	Courtier	Prime (taxes incluses)
Biens, équipements et autobus au garage et stationnement	<i>Hub International</i>	193 742 \$
Chaudières et machineries	<i>Hub International</i>	7 036 \$
Assurance pollution	<i>Hub International</i>	8 206 \$
Automobile – responsabilité civile	<i>Lemieux, Ryan et associés</i>	84 895 \$
Responsabilité civile générale, responsabilité professionnelle et fidélité des employés	<i>Lemieux, Ryan et associés</i>	16 677 \$
Assurance civile excédentaire (<i>Umbrella</i>) et frais de courtage	<i>Lemieux, Ryan et associés</i>	23 800 \$
Responsabilité des administrateurs, dirigeants, comité de retraite et STO	<i>Charlebois Trépanier</i>	12 655 \$

ATTENDU QUE les primes totales pour le renouvellement des contrats d'assurance, sur une base annuelle, s'élèvent à 347 011 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année courante (mai à décembre) s'élèvent à 231 341 \$ et que les fonds sont disponibles, suite à un virement budgétaire de 21 000 \$ du service de la dette, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-043;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE les propositions des firmes identifiées au préambule de la présente résolution, pour le renouvellement des polices d'assurance de dommages de la STO pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-040

Modification de service – automne 2018

ATTENDU QUE le plan stratégique 2017-2026 de la Société prévoit dans son premier but stratégique de placer le client au cœur des décisions et actions;

ATTENDU QUE suite aux résultats des analyses des charges à bord réalisées avec les données de cartes à puce et aux relevés des opérations, des ajustements de service sont nécessaires;

ATTENDU QU'une consultation a été effectuée dans le district du Plateau pour apporter des ajustements à la suite de la révision du réseau entrée en vigueur à l'automne 2017;

ATTENDU QU'une subvention additionnelle du gouvernement du Québec, reçue le 17 avril 2018, a permis de faire des investissements supplémentaires dans le service;

ATTENDU QUE des ajouts et modifications de service tels que décrits dans le document « Proposition de modifications au service – automne 2018 » daté d'avril 2018, prévoit :

- Lignes 18, 28 et 58 :
 - Modification de parcours au Pré Tunney : début et fin de ligne à l'arrêt Holland/Sorrel;
- Ligne 27 :
 - Ajout d'un voyage en direction d'Ottawa à 8 h 35;
- Ligne 33 :
 - Ajout d'un voyage au départ du Cégep Gabrielle-Roy vers la station de la Cité en période de pointe de l'après-midi;
- Ligne 34 :
 - Modification au parcours via le boulevard du Plateau, le boulevard des Grives et la rue de l'Atmosphère;
 - Fréquence aux 15 minutes en soirée jusqu'à 22 h (ajout de 14 voyages);
- Ligne 38 :
 - Service prolongé jusqu'à 23 h en semaine (ajout de 11 voyages);
 - Service offert le samedi et le dimanche (17 voyages par jour et par direction);
- Ligne 39 :
 - Modification au parcours via le chemin Pink, le boulevard des Grives et le boulevard du Plateau;
 - Service prolongé jusqu'à 23 h 30 en semaine et le samedi (ajout de 8 voyages);

- Ligne 40 :
 - Ajout d'un voyage en période de pointe de l'après-midi;
 - Ajustement aux temps de parcours de 3 voyages le matin;
- Ligne 41 :
 - Ajustement aux temps de parcours de 5 voyages le matin et 2 voyages l'après-midi;
- Ligne 44 :
 - Ajout d'un voyage en période de pointe du matin;
 - Ajustement aux temps de parcours de 5 voyages le matin et 5 voyages l'après-midi;
- Ligne 45 :
 - Ajustement aux temps de parcours de 3 voyages le matin et 6 voyages l'après-midi;
 - Desserte du Parc-o-bus Rivermead aux arrêts situés sur le chemin d'Aylmer;
- Ligne 46 :
 - Ajustement aux temps de parcours de 7 voyages le matin et 5 voyages l'après-midi;
- Ligne 47 :
 - Ajout d'un voyage en période de pointe de l'après-midi;
 - Ajustement aux temps de parcours de 2 voyages le matin et 3 voyages l'après-midi;
 - Desserte du Parc-o-bus Rivermead aux arrêts situés sur le chemin d'Aylmer;
- Ligne 49 :
 - Ajout d'un voyage en direction du Cégep Gabrielle-Roy en période de pointe du matin;
 - Service prolongé jusqu'à 23 h le dimanche;
 - Désignation comme ligne accessible à partir du 18 juin 2018;
- Ligne 55 :
 - Ajustement aux horaires à partir du 18 juin 2018;
- Ligne 59 :
 - Ajout de 3 voyages à partir de la rue de l'Hippodrome en période de pointe du matin;
 - Ajout de 3 voyages à partir de la rue de l'Hôtel-de-ville en période de pointe de l'après-midi;
 - Ajustement aux horaires à partir du 18 juin 2018;
- Ligne 66 :
 - Modification de parcours via la rue du Barry, la rue Pierre-Lafontaine et la rue de Sillery;
- Ligne 67 :
 - Ajout de 2 voyages en direction nord en soirée;
- Ligne 68 :
 - Prolongement de 7 voyages jusqu'au boulevard des Affaires;
- Ligne 85 :
 - Ajout de deux voyages en période de pointe du matin et d'un voyage en période de pointe de l'après-midi;

- Ligne 97 :
 - Départ de la station de la Cité au lieu de la station Labrosse pour 3 voyages en période de pointe de l'après-midi;
- Ligne 100 :
 - Ajout d'un voyage le matin et de deux voyages l'après-midi;
 - Desserte de l'arrêt Maisonneuve/Papineau par l'ensemble des voyages en période de pointe de l'après-midi;
- Ligne 200 :
 - Ajout d'un voyage le matin et d'un voyage l'après-midi;
- Ligne 300 :
 - Ligne retirée, les 27 voyages sont convertis en ligne 400;
- Ligne 800 :
 - Ajout d'un voyage en direction de la station Labrosse en période de pointe du matin;
 - Service offert le samedi et le dimanche jusqu'à 18 h (ajout de 11 voyages par jour et par direction).

ATTENDU QUE ces ajouts de service nécessitent des crédits annuels de 3 762 544 \$ dont 1 387 989 \$ pour l'année en cours, soit pour la période du 27 août au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE le service requiert l'embauche et la formation de dix-sept (17) chauffeurs et neuf (9) employés de l'Entretien;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année 2018 sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-057;

ATTENDU la recommandation du Comité des directeurs et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
 APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
 ET RÉSOLU :

QUE les modifications identifiées dans le document de la Direction du développement, marketing et communications soient mises en place à compter du 27 août 2018;

QUE la dépense totale de 3 762 544 \$ annuellement, dont 1 387 989 \$ pour l'année en cours, dédiée à ces ajouts et modifications de service, soit approuvée et entre en vigueur le 27 août 2018;

QUE la Direction des ressources humaines procède à l'embauche et à la formation de dix-sept (17) chauffeurs et neuf (9) employés de l'Entretien.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-041

Renouvellement de l'entente avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais intègre ses élèves au réseau de la Société depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Société et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais se sont entendues pour transporter les élèves du secondaire sur le réseau de la Société pour une période de cinq (5) ans à compter de septembre 2018;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Société se sont entendues pour un gel des tarifs jusqu'à l'ouverture d'une ou de plusieurs nouvelles écoles secondaires;

ATTENDU QUE l'on estime à plus de trois mille deux cents (3 200) le nombre d'élèves de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais transportés chaque année dans le service intégré;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Société se sont entendues que dès l'ouverture d'une ou de nouvelles écoles secondaires, la Société procèdera à une refonte complète du réseau intégré;

ATTENDU la recommandation du Comité des directeurs et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le service intégré soit offert aux élèves de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais suivant le protocole d'entente 2018-2023;

QUE le secrétaire et la présidente soient autorisés à signer pour et au nom de la Société, ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-042

Octroi de contrat – entretien paysager du Centre d'entretien et d'exploitation de la STO

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres sur invitation pour retenir les services d'un entrepreneur pour l'entretien paysager du Centre d'entretien et d'exploitation de la STO pour la période estivale 2018 avec l'année 2019 en option;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix 2018 (sans les taxes)	Prix 2019 (année d'option) (sans les taxes)
Paysagiste Envert et Fils	69 680 \$	69 680 \$
Lafleur de la Capitale inc.	41 701 \$	43 000 \$
Paysagiste Mathis	38 500 \$	39 655 \$

ATTENDU QUE la Direction des Opérations ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Paysagiste Mathis;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-053;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien paysager du Centre d'entretien et d'exploitation de la STO pour la période estivale 2018 avec possibilité de reconduction pour l'année 2019 soit octroyé à la firme Paysagiste Mathis, au montant de 44 265,38 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-043

Octroi de contrat – entretien paysager des stations Labrosse et de la Cité

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres sur invitation pour retenir les services d'un entrepreneur pour l'entretien paysager des stations Labrosse et de la Cité pour la période estivale 2018;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (sans taxes)
Paysagiste Mathis	54 000 \$
Lafleur de la Capitale inc.	49 416 \$
Les constructions Lovail inc.	79 560 \$

ATTENDU QUE la Direction des opérations ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Lafleur de la Capitale inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-045;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien paysager des stations Labrosse et de la Cité pour la période estivale 2018 soit octroyé à la firme Lafleur de la Capitale inc., au montant de 56 816,05 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-044

Octroi de contrat – entretien paysager station de la Gappe et autres stations

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres sur invitation pour retenir les services d'un entrepreneur pour l'entretien paysager de la station de la Gappe, Les Promenades, Gouin, Casino, Lac-Leamy, Les Galeries de Hull, Montcalm et Taché-UQO pour la période estivale 2018;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, quatre (4) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (sans taxes)
Paysagiste Mathis	78 500 \$
Lafleur de la Capitale inc.	49 416 \$
Les constructions Lovail inc.	328 000 \$
Paysagiste Envert et Fils	79 800 \$

ATTENDU QUE la Direction des opérations ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Lafleur de la Capitale inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-054;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
 APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien paysager de la station de la Gappe et autres stations pour la période estivale 2018 soit octroyé à la firme Lafleur de la Capitale inc., au montant de 56 816,05 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-045

Création d'un poste régulier à la Direction des finances

ATTENDU QUE la Société peut bénéficier de plusieurs programmes de subvention, tels que le Programme de subvention pour les immobilisations (PAGTCP), le Programme de subvention de la SOFIL, le Programme de subvention pour les améliorations de service (PAGASTC) et le Programme du fonds fédéral pour les infrastructures du transport en commun (PAFFITC);

ATTENDU QUE ces programmes exigent beaucoup de demandes d'information, des rapports d'étape, des suivis financiers et des redditions de comptes à très courts délais;

ATTENDU QUE vingt-cinq (25) projets totalisant 320 M\$ sont en attente de vérification du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour finaliser les subventions, en plus des projets qui s'ajouteront au cours des prochaines années tels que les douze (12) projets subventionnés par le FITC qui totalisent 70 M\$;

ATTENDU QUE la demande pour la production de documents et la fréquence de redditions de comptes ont beaucoup augmenté depuis les dernières années;

ATTENDU QUE le financement des projets d'infrastructures se fait par règlement d'emprunt à long terme;

ATTENDU QUE la Société a actuellement une trentaine (30) de règlements d'emprunt qui se traduisent par soixante-quinze (75) financements en cours;

ATTENDU QU'il est recommandé de créer un poste régulier à la Direction des finances, rattaché au personnel d'encadrement, dont la principale

fonction sera d'assurer les analyses et les suivis relatifs aux subventions et financements;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-044;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE soit créé un poste régulier à la Direction des finances, classifié sous la classe CI-3 de la grille salariale rattachée au personnel d'encadrement;

QUE l'organigramme de la Direction des finances soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société;

QUE la Direction des ressources humaines et la Direction des finances finalisent la description de tâches associée et soient autorisées à enclencher le processus de recrutement.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-046

Nomination – chargé de projets junior – aménagement et infrastructures – Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC)

ATTENDU QUE par sa résolution CA-2017-069, le Conseil d'administration adoptait un nouvel organigramme pour la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC);

ATTENDU QU'UN nouveau poste de chargé de projets junior - aménagement et infrastructures a été créé;

ATTENDU QUE le processus de dotation pour le poste a fait l'objet d'un concours externe et que dans ce contexte, quatre (4) affichages ainsi qu'une révision des exigences minimales furent requis;

ATTENDU QUE le Comité de sélection composé de mesdames Sandrine Poteau, directrice adjointe – Service du développement et de la planification stratégique et Nathalie Gendron, conseillère responsable de la formation et du développement organisationnel, recommande la candidature de monsieur Justin Barleben au poste de chargé de projets junior;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE monsieur Barleben soit nommé au poste de chargé de projets junior – aménagement et infrastructures à compter du 7 mai 2018;

QUE le salaire de monsieur Barleben soit fixé en conformité avec le Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement;

QUE monsieur Barleben soit assujetti à une période de probation de douze (12) mois à compter de sa date d'entrée en fonction;

QUE l'organigramme de la DDMC soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-047

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Myriam Nadeau,
Présidente

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 26 avril 2018**